

VILLIERS VINEUX
Séance du 10 mars 2023
S 003-2023

Convocation du
2 mars 2023

Affichage du
11 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix mars à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Kamel FERRAG, Maire

Présents : Kamel FERRAG - Yves HUGOT - François SPINELLE - Hélène COUASSE - Franck LECOMTE - Morgan PIERRON - Jean-Baptiste NAVARRE - Romuald LEMAITRE - Éric JAMBON - Nicolas ARVIN-BEROD,

Absente représentée : Aurore BUISSON donne pouvoir à Yves HUGOT,

Secrétaire de séance : Kamel FERRAG,

Lecture du procès verbal de la séance du 24 février 2023 est donnée et est adoptée à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion 2022,

Délibération 2023 – 006

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
 Considérant que le Conseil doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le receveur municipal de pour l'année 2022,
 Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le receveur municipal, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par M. Kamel FERRAG, Maire de la commune de Villiers-Vineux,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :
ADOpte le compte de gestion du budget principal de l'année 2022,

Approbation du Compte administratif 2022

Délibération 2023 – 007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5212-1 et suivants,
 Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
 Considérant que le Conseil doit se prononcer avant le 30 juin 2023 sur l'exercice de la comptabilité administrative de M. Kamel FERRAG, Maire de VILLIERS-VINEUX,
 Considérant que pour se faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par M. Yves HUGOT, doyen de l'assemblée,

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Report d'investissement de 2021	44 421,38 €		-44 421,38 €
Investissement 2022	148 371,91 €	138 791,21€	-9 580,70 €
Résultat de clôture 2022			-54 002,08 €

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Report de fonctionnement de 2021		61 914,00 €	61 914,00 €
Fonctionnement 2022	183 425,73 €	234 874,42 €	51 448,69 €
Résultat de clôture 2022			113 362,69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :
ADOpte le compte administratif comme présenté ci-dessus.

Affectation du résultat,

Délibération 2023 – 008

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994,
 Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :
 - soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés,
 -soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,
 Considérant que le résultat N-1 doit combler le besoin de financement,

Report investissement 2021	-44 421,38 €
Résultat Investissement 2022	-9 580,70 €
Résultat de clôture à reporter	-54 002,08 €
Solde Restes à réaliser	800,00 €
Besoin de financement total	-53 202,08 €

Report Fonctionnement 2021	61 914,00 €
Résultat Fonctionnement 2022	51 448,69 €
Résultat de clôture	113 362,69 €
Affectation (compte 1068)	-53 202,08 €
Solde de fonctionnement à reporter	60 160,61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :
AFFECTE le résultat de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessus :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE les tarifs communaux ci-dessous à compter du 1er septembre 2023

SALLE POLYVALENTE :

Pas de location de ½ journée
Caution de 1 000€

	Habitants	Extérieurs	Location commerciale avec vente sur place	Sans vente sur place
Week-end & jours fériés	130 €	270 €	370 €	120 €
Journée du lundi au vendredi	80 €	150 €		

Tarifs communaux

Délibération 2023 – 009

MATERIEL COMMUNAL :

Stands communaux	10 € avec une caution de 100 € / stands
Stands CDT	10 € avec une caution de 200 € / stands
Table (extérieurs commune)	2 € avec une caution de 200 €
Chaise / Bancs (extérieurs commune)	1 € avec une caution de 200 €
Table habitants	Prêt avec caution de 200 €
Chaise / Bancs habitants	Prêt avec caution de 200 €

CIMETIERE :

Concession	Perpétuelle	50 € (+ frais enregistrement)
Columbarium	Trentenaire	700 €

MAIRIE :

Photocopies	0.20 €
Affouages	4.50 €

Points divers

- ☛ Le Maire donne lecture des coûts finaux des travaux de la grange communale et des travaux d'eau pluviale à l'église.
- ☛ Le Maire donne lecture du mail de la préfecture concernant la désignation d'un référent déontologue de l'élu.
- ☛ Le Maire informe le conseil municipal que tous les propriétaires doivent renseigner la situation d'occupation de leur(s) logement(s). La déclaration consiste à indiquer :
 - à quel titre les locaux sont occupés (résidence principale ou secondaire)
 - et, quand ils ne sont pas occupés par eux-mêmes, l'identité des occupants (ou la vacance du bien) ainsi que les loyers.Cette déclaration est à effectuer à partir de votre espace personnel sur le site impots.gouv.fr OU par téléphone au 0809 401 401 OU en vous rendant auprès de votre centre des Finances Publiques. Les espaces France Services peuvent vous accompagner également dans cette démarche. Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour effectuer votre déclaration.
- ☛ Dates des prochaines réunions : Syndicat Mixte le 22 mars, Préfecture le 22 mars, Conseil de classe le 24 mars, Syndicat des Eaux le 27 mars,
- ☛ Amis des écoles : randonnée le dimanche 2 avril 2023 à BERNOUIL
- ☛ Foire et animation : Apéro-concert le vendredi 2 juin 2023
Foire artisanale et vide grenier le dimanche 25 juin 2023

La séance est levée à 22h30

Fait et délibéré les jours mois et an susdit Signatures